



N° de résolution
ou annotation

Règlements de la Municipalité Saint-Frédéric

REGLEMENT 166-88

Prévisions budgétaires Régie des Déchets

Après avis de motion dûment donné à l'assemblée du 7 Novembre 1988,

Il est proposé par Patrice Vachon et résolu à l'unanimité que:

La Municipalité Saint-Frédéric adopte les prévisions budgétaires de la Régie Intermunicipale des déchets de Beauce-Centre, pour l'exercice financier 1989.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion: 7 Novembre 1988

Adoption: 5 Décembre 1988

Publication: 6 Décembre 1988

Rolland Jacques
Maire

Jacqueline Lehoucq
Secrétaire

Copie conforme certifiée